



Contexte

Des actions dans le domaine des musées, de l'archéologie, des archives et des sites patrimoniaux sont proposées aux majeurs sous main de justice, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert, œuvrant par là même à l'insertion, voire à la réinsertion de ces publics. Plusieurs de ces actions s'inscrivent dans le cadre de peines alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, participant pleinement à la lutte contre la récidive.

Objectifs

L'objectif est de permettre une meilleure connaissance des prérogatives des uns et des autres, de mutualiser et de valoriser les actions les plus signifiantes et, in fine, optimiser la conception et la mise en œuvre de ces projets.

Il s'agira de s'intéresser aux actions menées – ou à mener – dans le domaine des archives, des musées, de l'archéologie et des sites patrimoniaux que ce soit les ateliers de pratique artistique, les chantiers de restauration, les expositions, les ateliers pédagogiques sur les techniques de conservation et de restauration, les chantiers de fouilles, etc ...

Le colloque s'attachera aussi à porter éclairage aux projets développés tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et notamment à ceux qui s'inscrivent dans le cadre de peines alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine. Il s'agira aussi de porter une attention accrue aux actions qui peuvent être menées dans le cadre des permissions de sortir afin de travailler le lien « dedans-dehors » et participer ainsi à la préparation de la sortie des personnes détenues.

Colloque « Patrimoine et Mémoire collective : Quelles actions pour les personnes placées sous main de justice ? » Préprogramme 28 & 29 septembre 2010 -Paris

Mardi 28 septembre 2010

9 h00

Accueil des participants

9 h30 – 10h00

Ouverture du colloque

10h00 - 13h00

Conférences en assemblée plénière

Patrimoine & mémoire

Nous avons tous notre propre vision du patrimoine ; il peut-être visuel, oral, matériel, immatériel, bâti, audiovisuel, écrit, graphique

Que recouvre donc la notion de « Patrimoine » ? Comment l'envisage-t-on en fonction de notre culture, notre histoire ?

Les sites patrimoniaux représentent aussi des lieux de mémoire et de transmission.

Comment les personnes détenues peuvent-elles se réapproprier leur histoire, leur mémoire à la faveur des actions patrimoniales qu'on leur propose ?

Les actions patrimoniales dans le cadre d'une dynamique d'insertion

Les actions patrimoniales proposées aux personnes détenues s'inscrivent dans un objectif d'accès pour tous aux œuvres et aux expressions artistiques et culturelles.

Ces actions s'intègrent dans une dynamique d'insertion, voire de réinsertion des personnes détenues. On s'interrogera notamment sur les bénéfices induits de ce type de projets sur les personnes détenues.

Patrimoine et citoyenneté

Les actions patrimoniales induisent un travail sur la question de l'identité et du vivre ensemble. En quoi le patrimoine peut-il être constitutif d'un principe de citoyenneté ?

13h00 – 14h30 : Déjeuner libre

14h30-17h30

● **Atelier 1 : De la médiation à l'évaluation : construire un projet dans le domaine du patrimoine**

Cet atelier s'adressera aux professionnels qui mettent en œuvre pour la première fois des projets patrimoniaux en direction des personnes détenues. L'accent sera mis sur la question de la médiation afin d'explicitier la démarche à suivre pour intervenir auprès des personnes placées sous main de justice ainsi que sur celle de l'évaluation, inhérente à tout projet culturel.

● **Atelier 2 : Patrimoine et Territoire(s)**

Aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales s'attachent à valoriser leurs sites patrimoniaux. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 souligne l'inscription des personnes placées sous main de justice au plus près des territoires. Il s'agira de s'intéresser à la manière dont les collectivités territoriales intègrent les personnes placées sous main de justice dans leur politique globale culturelle, dont les actions patrimoniales.

● **Atelier 3 : Développer des partenariats avec les institutions muséales**

Il s'agira au sein de cet atelier de s'intéresser aux partenariats à développer entre les services pénitentiaires et les institutions muséales dans toutes leurs composantes : musées, éco-musées, musées de société.

● **Atelier 4 : Explorer d'autres champs patrimoniaux**

Il s'agira au sein de cet atelier d'identifier les acteurs et d'échanger autour de projets développés dans le domaine des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie, du patrimoine immatériel, de l'architecture et de l'urbanisme.

● **Atelier 5 : Les projets patrimoniaux dans le cadre des peines alternatives aux poursuites et à l'incarcération**

Les personnes suivies en milieu ouvert représentent 2/3 du public de l'administration pénitentiaire. On s'intéressera aux actions patrimoniales à proposer dans le cadre des peines alternatives aux poursuites (stages de citoyenneté) et à l'incarcération (placements extérieurs, sursis mis à l'épreuve, travaux d'intérêt général).

● **Atelier 6 : De la sensibilisation aux métiers du patrimoine**

On explicitera, notamment à travers les programmes de numérisation, en quoi les services pénitentiaires peuvent être des partenaires des services culturels de l'État et des collectivités territoriales. On s'intéressera aussi à la manière dont on peut sensibiliser les personnes placées sous main de justice aux métiers du patrimoine.

Mercredi 29 septembre 2010

9h30 – 11h00

Restitution des ateliers en assemblée plénière suivie d'échanges avec la salle.

11h00 – 13h00 : Des dispositifs dans lesquels s'inscrire

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

Présentation du réseau et de ses objectifs ainsi que des possibilités de partenariats avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Le programme national insertion / rénovation porté par l'ACSE et l'ANRU

Programme qui vise à faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux emplois de la rénovation urbaine. On examinera de quelle manière les personnes suivies en milieu ouvert et faisant l'objet de peines alternatives à l'incarcération peuvent s'inscrire dans ce programme.

13h00 – 14h15 : Déjeuner libre

14h15 – 16h00

Conférences en assemblée plénière

Les enjeux de l'évaluation d'un projet patrimonial à travers l'exemple du partenariat développé entre le musée du Louvre, le SPIP de Paris et la Maison d'arrêt de Paris la Santé : quels bénéfices pour les personnes placées sous main de justice ?

Un musée citoyen : le musée Fabre

Le musée Fabre et le SPIP de l'Hérault ont développé un partenariat afin de favoriser l'accès des personnes détenues aux œuvres et pratiques muséales. Ce projet est le versant français de celui-ci proposé par Sterling and Francine Clark Art Institute à Williamstown aux États-Unis. Dans le cadre du réseau international FRAME, les deux musées ont souhaité mutualiser leurs expériences et mettre en commun les dispositifs les plus pertinents.

16h00 – 16h30

Rapport général

16h30

Discours de clôture

Publics destinataires (200 places disponibles)

Professionnels de l'administration pénitentiaire et de la culture
Collectivités territoriales
Fédérations de collectivités et d'associations
Institutions publiques
Services de l'État

Lieu du séminaire

Institut national du Patrimoine (INP)
Auditorium de la Galerie Colbert
2, rue Vivienne
75 002 Paris

Pour s'y rendre

Méto : Bourse (Ligne 3) ou Pyramides (Lignes 7 & 14)
RER : Auber
Bus : 29, 39, 48, 67 (Arrêt Bibliothèque nationale)

Renseignements

Cultures, publics et territoires
Patrick Facchinetti – Délégué général
Tél : 01 40 38 33 97 - Courriel : info@resonance-culture.fr

Inscription gratuite mais obligatoire en ligne sur www.resonance-culture.fr à partir du 28 juillet

Dès le 1^{er} septembre, les participants pourront échanger sur le forum de discussion du site de *Cultures, publics et territoires*, www.resonance-culture.fr sur les thématiques débattues lors du colloque.

Cultures, publics et territoires a pour ambition de promouvoir et de favoriser le développement d'actions culturelles et artistiques en direction des publics qui en sont éloignés pour des raisons sociales, géographiques ou physiques.

L'association se veut être un centre de ressources, de partage d'expériences et de réflexion dédié aux professionnels qui mènent des actions en direction des publics en situation d'exclusion.

Cultures, publics et territoires reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de la Justice et des Libertés (Direction de l'administration pénitentiaire) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour l'organisation de ce colloque.

Cultures, publics et territoires a réuni les professionnels suivants afin d'élaborer le programme du colloque, qu'ils en soient ici particulièrement remerciés.

Najat Azmy – Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
Marie Beaupré – ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France)

Delphine Belet – ministère de la Justice et des Libertés (Direction de l'administration pénitentiaire)

Morrad Benxayer & Pascale Harasse - ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des Patrimoines)

Marie-Claude Doutremepuich - ministère de la Justice et des Libertés (Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault)

Isabelle Dufour-Ferry - ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général)

Catherine Lechevallier - ministère de la Justice et des Libertés (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille)

Laurence Marliot - ministère de la Justice et des Libertés (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon)

Virginie Nouaille - ministère de la Justice et des Libertés (Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris)

